

introduisit parmi les chefs du régime de la Congrégation cinq appelants sur neuf, si un des définiteurs, le Père Richer, vieillard recommandable, à la parole un peu brusque, ne se fût écrié : « Tout beau, mes Pères, un des motifs de notre résistance à la Bulle, c'est que le P. Quesnel y est condamné sans avoir été entendu ; nous devons avoir pour un de nos frères les mêmes égards. » On n'osa pas passer outre et l'affaire en resta là.

Mais au dehors la considération croissait comme dédommagement des avanies intérieures, elle permettait au religieux d'intervenir fréquemment en médiateur entre ses confrères et les puissances ecclésiastiques ou civiles qui menaçaient de châtier leur rébellion. Nous en avons un exemple, entre cent autres, dans la réponse qu'adresse à ses réclamations Mgr de Rochebonne évêque de Noyon. Ce qui nous intéresse est moins l'objet même du débat que la fermeté mise par le prélat à exposer ses principes et à veiller à leur triomphe. On comprend alors que succédant à Lyon à Mgr François de Neuville de Villeroy, très enclin à la morale relâchée et très décidé pour les principes étroits, d'après le témoignage de Saint-Simon, il ait eu une administration toute contraire à celle de son prédécesseur (7).

---

(7) Charles-François de Chateauneuf de Rochebonne était fils de Charles-François et de Thérèse-Adhémar de Monteil de Grignan ; chanoine et grand chantre de la Primatiale de Lyon, vicaire général de Poitiers, il fut nommé le 8 janvier 1707 à l'évêché de Noyon et sacré le 29 juillet 1708, transféré à Lyon en 1731, il mourut, moins de dix ans après, le 29 février 1740.